

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-49-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de l'entreprise Bouygues Energies et Services située ZA d'Armanville 50700 VALOGNES, pour des travaux de raccordement électrique d'un logement situé 32 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR le lundi 31 août 2020,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous autres véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit du n° 28 au n° 36 Rue Saint Thomas Becket, y compris la place réservée aux personnes à mobilité réduite, le lundi 31 août 2020, afin de permettre la mise en place d'une nacelle nécessaire à la réalisation des travaux.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 14 août 2020

Le Maire

Michel MAUGER

 